

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 11 janvier 2022 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Karine BEBERT, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Jean-Philip FRAIX-BURNET, excusé, donne pouvoir à Cécile TRAHAND

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Guillaume MORAND à la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire exprime ses remerciements pour la mise en place du sapin et de la boîte aux lettres devant l'église. Elle remercie également les membres de la commission communication pour la réalisation des vœux 2022 distribuée en ce début d'année.

Monsieur Damien JOURNET, responsable exploitation eau potable à GRAND CHAMBERY s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce soir et demande à participer à la prochaine réunion du conseil municipal. Madame le Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour. L'ensemble du conseil municipal approuve ce retrait.

1° DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les dossiers de demande de subvention sont à déposer pour le 15 janvier 2022.

L'achat d'engin de déneigement ne peut être financé au titre de la DETR et le dossier concernant les travaux de la « Montée de Lachat » n'étant pas finalisé, Madame le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

2° TRAVAUX :

- ✦ Appartement n°01 – Bâtiment de la cure : comme il l'avait été décidé lors de la précédente réunion du conseil municipal, le devis pour la pré étude de faisabilité a été retourné signé à Monsieur ARIZIO.
- ✦ Sécurisation préau, entrée école et abords : la réunion prévue avec les entreprises ARMENJON et GASTALDON pour la coordination des travaux a eu lieu. Suite à cela, l'entreprise ARMENJON nous a fait parvenir un avenant d'un montant de 9 845 € HT pour les travaux de bardage, descente de chenaux et châssis fixe côté Nord Ouest du préau. Ce devis a été retourné signé à l'entreprise.
- ✦ Parking Greson : nous avons eu la confirmation d'une prise en charge par le Syndicat Mixte Station des Bauges (SMSB) d'une partie des travaux d'enrobé à réaliser. GRAND CHAMBERY, dans le cadre du fond de concours des espaces naturels touristiques prendra également à sa charge 50 % du solde des travaux.
- ✦ Mariet : Monsieur Guillaume RICHELOT nous a fait parvenir un devis pour des balises vertes :

- Sensibilisation sur le thème « foin fichu »
- Sensibilisation sur le thème « ceci est une maison »
- Sensibilisation sur le thème « néosporose ».

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux optent pour l'acquisition de 4 poteaux pour chaque thématique. Après réception du nouveau devis, celui-ci sera retourné accepté à Monsieur Guillaume RICHELOT.

L'Association des Propriétaires du Mariet sera consultée pour l'implantation de ces balises.

Un conseiller municipal fait part que, suite aux fortes pluies, les renvois d'eau sur la piste forestière bougent. Il sera demandé à l'agent technique de s'occuper de cela au printemps.

- ✚ Eglise : nous avons reçu une ordonnance du Tribunal Administratif précisant que l'entreprise HTB a été déboutée de sa requête dans le cadre du marché public de l'église Saint-Laurent.

3° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Engin de déneigement : la commission travaux étudie le remplacement de l'engin de déneigement.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

Afin de finaliser le plan de financement de cette acquisition nous devons connaître le prix de reprise de l'Unimog.

- ✚ Il a été constaté un dégât des eaux dans l'appartement n°02, suite à un problème avec le joint de la baignoire. Nous allons prendre contact avec notre assurance.

- ✚ Bâtiment de la cure : la commune ayant engagé des travaux d'isolation thermique sur les communs du bâtiment de la cure, il est demandé aux locataires de veiller à la fermeture des portes extérieures notamment en saison hivernale.

- ✚ Un panneau « arrêt minute » sera commandé et installé vers les poubelles situées au Chef-Lieu.

- ✚ Un panneau d'affichage a été réalisé et installé par l'agent technique en ce même lieu.

- ✚ Cimetière : le règlement du cimetière devra être révisé. La commune envisage l'agrandissement du columbarium.

- ✚ Urbanisme : une réunion est programmée le 15 janvier 2022 avec les membres de la commission urbanisme.

Une rencontre avec l'architecte conseil, Monsieur DOIN, est prévue afin d'échanger sur les prescriptions du Permis d'Aménager du lotissement pour obtenir une cohérence sur l'ensemble des constructions.

Pour information, sur les neuf lots que comporte le lotissement, nous avons reçu cinq permis de construire qui sont à l'instruction.

- ✚ Ecole : le contexte sanitaire se complique au sein de l'école et des cas de covid se déclarent. Le protocole sanitaire étant modifié pas de fermeture de classe actuellement.

Les enseignantes répondront favorablement à l'appel à la grève lancé pour la journée du 13 janvier 2022, par conséquent il n'y aura pas classe ce jour-là.

Compte-tenu du contexte actuel, le service minimum d'accueil ne sera pas assuré, il n'y aura donc ni garderie ni restauration scolaire.

- ✚ Prochain conseil municipal : mardi 08 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

